



PROGRAMME D'ETUDES

1. POL
2. MATA

ANNEE ACADEMIQUE

2025-2026

SEMESTRE

2^{ème}

TITRE DU COURS

Le marché intérieur face aux défis du 21^{ème} siècle : libre échange, compétitivité et protection face à la montée des replis nationaux

PROFESSEUR DU COURS

Elsa BERNARD et Rodolphe MUÑOZ

ASSISTANT DU COURS

Marco NICOLICH

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

1. Optionnel

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

CREDITS ECTS

4

1. OBJECTIF DU COURS

L'objectif est que chaque étudiant dispose, à la fin du cours, d'une méthodologie d'analyse des enjeux politiques et juridiques du marché intérieur et soit capable de les replacer dans le cadre général de l'intégration communautaire pour disposer des éléments nécessaires au débat sur le fonctionnement et d'évolution de cet espace de libre circulation. Le cours permettra de comprendre le rôle du marché intérieur dans la conception des autres politiques de l'Union européenne (plus spécifiquement la protection de la santé et l'environnement, le marché intérieur numérique, la régulation de l'intelligence artificielle, les politiques migratoires).

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs du cours mentionnés ci-dessus correspondent aux objectifs d'apprentissage spécifiques au programme d'étude POL suivants :

- Les étudiants doivent s'ouvrir à une compréhension pluridisciplinaire du système politique européen.
- Les étudiants ont une connaissance générale des principaux éléments du système politique européen : institutions, acteurs, procédures décisionnelles, compétences et politiques.
- Les étudiants comprennent les connaissances disciplinaires et les théories spécifiques aux études européennes.



- Les étudiants possèdent une connaissance approfondie des aspects fondamentaux du système politique de l'UE (institutions, acteurs, politiques, etc.).
- Les étudiants acquièrent une compréhension concrète de la logique de l'élaboration des politiques et des négociations au sein du système politique de l'UE, grâce à des exercices de simulation et à la rédaction de « policy papers ».
- Les étudiants sont capables de communiquer en français et en anglais dans un contexte universitaire ou professionnel.
- Les étudiants sont capables de reconnaître, contextualiser, expliquer et interpréter les phénomènes politiques, sociétaux et économiques liés à l'intégration européenne. Ils sont capables d'évaluer les événements, les problèmes de gouvernance et les crises politiques.
- Les étudiants sont capables de transformer un problème complexe en une question de recherche, de mobiliser des théories, d'élaborer un plan de recherche et de mener des travaux empiriques afin d'apporter des solutions de manière analytique et équilibrée.
- Les étudiants sont capables d'appliquer des théories et des cadres analytiques issus de différentes perspectives disciplinaires aux principales questions relatives à la politique et aux politiques publiques de l'UE.
- Les étudiants sont capables de travailler dans le cadre d'un projet complexe, individuellement ou collectivement, et ils développent des compétences en matière de planification, d'organisation, de hiérarchisation des priorités et de gestion du temps.
- Les étudiants sont capables de communiquer de manière claire et efficace, par le biais de présentations orales ou de documents écrits, à différents types de publics.

Pour les étudiants MATA, les objectifs d'apprentissage spécifiques au programme d'étude MATA suivants s'appliquent :

1. Connaissance

1.1 Maîtrise théorique

Le ou la diplômé·e démontre une maîtrise avancée et une capacité critique vis-à-vis des principales approches théoriques et des concepts analytiques relevant de son domaine disciplinaire (relations internationales et études diplomatiques, science politique, études régionales) ou de son orientation interdisciplinaire, et peut les appliquer à l'analyse des affaires transatlantiques.

1.2 Connaissance de l'état de l'art scientifique

Le ou la diplômé·e est capable d'identifier, d'interpréter et d'évaluer de manière critique l'état actuel de la recherche académique sur les affaires transatlantiques et de situer ces travaux au sein des débats scientifiques plus larges, en cohérence avec sa spécialisation (inter)disciplinaire.

1.3 Connaissance institutionnelle et politique comparative

Le ou la diplômé·e possède une connaissance approfondie et comparative des systèmes politiques de l'Union européenne et des États-Unis, y compris leurs structures institutionnelles, leurs processus décisionnels et leurs politiques internes et externes, et peut analyser leurs interactions dans un contexte transatlantique.

1.4 Compréhension historique et contextuelle

Le ou la diplômé·e peut contextualiser et interpréter les développements transatlantiques contemporains en intégrant des perspectives historiques, politiques, juridiques et économiques, et peut expliquer de manière significative comment les dynamiques du passé façonnent les choix politiques, les débats et les cadres institutionnels actuels.

1.5 Assimilation de connaissances et de perspectives plurielles

Le ou la diplômé·e peut synthétiser et intégrer des apports issus de plusieurs disciplines pertinentes pour les affaires transatlantiques (par exemple les relations internationales, la science politique, les études



régionales ou une approche interdisciplinaire) et est capable d'adopter et de comparer les perspectives européennes et américaines dans l'analyse et l'évaluation des enjeux transatlantiques.

1.6 Analyse du poids géopolitique relatif de l'UE et/ou des États-Unis

Le ou la diplômé·e peut analyser les évolutions internes en Europe et/ou aux États-Unis qui influencent leur positionnement géopolitique et, par conséquent, les intérêts européens et/ou américains en matière d'affaires transatlantiques.

1.7 Évaluation de la capacité d'action dans les affaires transatlantiques

Le ou la diplômé·e acquiert une compréhension nuancée des pressions politiques, économiques et/ou sociales internes et de la manière dont elles peuvent affecter, directement ou indirectement, la relation transatlantique ainsi que la capacité des partenaires transatlantiques à agir conformément aux besoins du partenariat.

2. Compétences analytiques, critiques et professionnelles

2.1 Ouverture analytique

Le ou la diplômé·e peut analyser les affaires transatlantiques de manière large et multidisciplinaire, en abordant les défis du domaine avec curiosité intellectuelle, sensibilité à la diversité des perspectives et capacité à comprendre et à gérer des situations complexes et ambiguës.

2.2 Réflexion critique, argumentation et communication

Le ou la diplômé·e est capable de réfléchir de manière critique à un large éventail de questions liées aux affaires transatlantiques, de développer des points de vue informés et fondés sur des preuves, et de les communiquer efficacement, à l'oral comme à l'écrit, en travail autonome ou en collaboration.

2.3 Conception et conduite de la recherche

Le ou la diplômé·e peut transformer de manière autonome des enjeux transatlantiques complexes en une question de recherche claire et réalisable, identifier et évaluer des sources pertinentes conformément à son ancrage (inter)disciplinaire, mobiliser des concepts et des méthodes appropriés, et présenter les résultats de la recherche dans le respect des standards éthiques du domaine.

2.4 Traitement de l'information, analyse et résolution de problèmes

Le ou la diplômé·e est capable de traiter rapidement de grands volumes d'informations, d'analyser de manière critique des sources (inter)disciplinaires pertinentes et de proposer des solutions créatives, réalisables et analytiquement fondées aux problèmes rencontrés dans le domaine des affaires transatlantiques.

2.5 Autonomie professionnelle, compétences organisationnelles et compétences interculturelles

Le ou la diplômé·e dispose de la maturité intellectuelle et des compétences professionnelles nécessaires pour fonctionner de manière autonome et responsable dans des environnements professionnels nationaux ou internationaux — en particulier dans des contextes transatlantiques — en planifiant et organisant efficacement son travail, en établissant des priorités, en respectant les délais, en coopérant au-delà des frontières culturelles et disciplinaires et en développant des réseaux professionnels.

3. CONTENU DU COURS

- Le marché intérieur comme cœur de l'intégration : la politique de l'UE pour favoriser la libre circulation dans un espace aux frontières ouvertes
- Stratégie des États membres par rapport au marché intérieur : espaces de souveraineté, gestion des frontières intérieures, enjeux de sécurité
- La culture de reconnaissance mutuelle et la libre circulation : rôle des administrations



nationales et stratégies des entreprises

- La dynamique de l'harmonisation ou la disparition des frontières nationales. Quand et comment harmoniser ? Unification ou convergence normative dans l'UE
- La libre prestation de services : quelle est la place du commerce des services en Europe ? Services dans le marché intérieur numérique
- Citoyenneté européenne et libre circulation, la prégnance des frontières ?
- Enjeux des espaces transfrontaliers

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

Ce cours est par essence interactif. Chaque séance débute par une explication simple des problèmes politiques et juridiques posés par chaque thème et un exposé des principes juridiques nécessaires à la compréhension. Ensuite, une discussion s'organise à partir de la jurisprudence, des textes des institutions, d'articles et d'autres documents fournis aux étudiants sous la forme d'un cahier de documentation. L'approche juridique sera certes privilégiée mais les cours permettront aux étudiants de construire un modèle simple de lecture du droit, ce qui ouvre ce cours à des étudiants n'ayant jamais eu de formation proprement juridique. L'idée est qu'ils puissent s'en servir pour tenir compte des réalités juridiques dans le cadre de leurs études politiques et administratives de l'Europe.

Des tutorats sont organisés pour compléter et approfondir certains aspects du cours par l'Assistant académique.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

- Cours magistral
- Les cahiers de documentation pour chaque cours, modifiés et actualisés d'année en année
- Bibliographie : voir *outline* du cours

Par ailleurs, les étudiants doivent écrire des commentaires d'arrêt ou de texte (fiches) tout au long de l'année. Ils doivent également lire le cahier de documentation avant chaque cours pour être mesure de les discuter à l'oral.

6. EVALUATION

100% de la note finale repose sur un examen oral en fin d'année – closed-book.

Plagiat : Conformément à l'article 4.4 du Règlement des études 2024-2025 du Collège, il s'ensuit que le plagiat, l'auto-plagiat, la collusion et la falsification de données sont interdits. « Tout travail écrit remis par un·e étudiant·e sera évalué non seulement sur son originalité, mais également sur la profondeur et l'étendue de la recherche effectuée. Tout cas de plagiat, d'auto-plagiat ou de falsification de données, tel que défini dans le règlement précité, entraînera l'application de sanctions conformément à l'article 40.

Intelligence artificielle : Conformément aux articles 38 et suivants du Règlement des études 2025-2026 du Collège d'Europe, l'utilisation de l'IA générative (IAg) pour le présent cours est limitée. L'IA générative peut être utilisée à des stades avancés du processus de travail, notamment



FICHE ECTS

pour la génération d'arguments ou d'analyses, le brainstorming, le tri de littérature, l'organisation de données, l'analyse, l'interprétation ou comme outil de retour d'information, à condition qu'elle soit correctement mentionnée et vérifiée par l'étudiant-e. Le texte final de tout travail doit être rédigé par l'étudiant-e lui/elle-même (dans la langue du cours), sans recourir à la copie de blocs de texte générés par l'IA, à l'utilisation d'outils de traduction ou d'outils similaires. L'utilisation non générative de l'IA, telle que la correction orthographique, la gestion du style bibliographique ou la recherche d'informations, reste par défaut autorisée pour tous les travaux de cours et le mémoire de Master. Tout recours à l'IA générative doit être transparentement indiqué conformément aux directives de citation du département. Les étudiant-es restent pleinement responsables du contenu de leurs travaux, quel que soit l'outil utilisé, et doivent garantir le respect des règlements du Collège en matière d'intégrité académique, de protection des données et de propriété intellectuelle. Toute violation de l'usage autorisé de l'IA ou omission de mentionner son utilisation constitue une faute académique et sera sanctionnée conformément aux articles 39a, 39b et 40 du règlement académique sur le plagiat, la falsification de données et infractions connexes.

Examen de rattrapage

En seconde session l'examen vaut pour 100% de la note finale. L'examen sera écrit.